



BAREME HONORAIRES MAXIMUMS

(T.V.A. en sus : Taux applicable en vigueur 20%)

Bureaux - Locaux d'Activités - Terrains - Entrepôts - Commerces

TRANSACTION / VENTE

Prix de vente hors honoraires :

Jusqu'à 300 000 € : 6% HT du prix de vente avec un minimum de 10 000 € HT

A partir de 300 001 € : 5% HT du prix de vente

CESSION DE BAIL ou CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Prix de vente hors honoraires:

Jusqu'à 50 000 € : Forfait de 5.000 € HT

A partir de 50 001 € : 10% € HT du prix de vente

LOCATION :

30% HT du loyer annuel HT répartis de la manière suivante :

Soit : 30 % HT à la charge du locataire preneur

Soit : 30 % HT répartis équitablement entre le locataire preneur et le bailleur

Dans le cadre d'une transaction les frais de rédaction de bail sont de 650 € HT.

Avis de valeur écrite : 400,00 € HT (remboursée en cas de transaction réalisée par nos soins).

Sauf convention et négociation contraires entre les parties.

Les honoraires sont à la charge du Vendeur-Bailleur et/ou de l'Acquéreur-Locataire, selon ce qui a été prévu au mandat de recherche et de négociation.

La délivrance d'une note est obligatoire

Version du 07-01-2025

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.